

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 26/02/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 26/02/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 26/02/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20260223-2026FEV23_060-DE
	4.1.1	Fonction publique Création de postes au tableau des effectifs

DEPARTEMENT
DU GERS

ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

11

Séance Publique ordinaire du **23 février 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 13 février 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Renée MIQUEL ZASSO
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. François-Xavier ROUX à Mme Claire TRAMOND

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

**Objet : Proposition de modification du tableau des emplois permanents
Création d'un poste de cuisinier au service de la cantine municipale**

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Madame l'adjointe au Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de créer les emplois et de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services.

Le tableau des emplois et des effectifs de la commune, adopté par le Conseil Municipal au cours de la séance du 17 novembre 2025, fait attribuer la responsabilité sur les cinq postes permanents existants, au service de la cantine municipale. Cette responsabilité était partagée, en d'autres temps, par les deux agents cuisiniers.

Suite au départ de l'un d'eux pour raison de mutation, il a été décidé de confier la responsabilité du service à un seul agent.

Pour organiser le fonctionnement du service dans ce sens, il s'avère nécessaire de créer un poste de cuisinier et d'envisager ultérieurement la suppression de l'un des deux postes de responsable cantine non pourvu, après accord du Comité Social Territorial (CST).

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- de créer un poste permanent de cuisinier à pourvoir par un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet,
- d'autoriser pour cet emploi permanent, le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions de l'article 332-8 2° du code général de la fonction publique, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, sur la base d'un niveau de rémunération au plus égal au maximum terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique, et en fonction du diplôme et / ou l'expérience professionnelle de l'agent recruté,
- d'inscrire au budget de l'exercice les crédits correspondants,
- d'approuver le tableau des emplois et effectifs du personnel communal intégrant cette création d'emploi, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.


Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 26 FEV. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 26 FEV. 2026